



21 mars
Journée internationale des forêts



Journée proclamée
par l'Organisation
des Nations Unies

Règlement du quiz Facebook - Journée internationale des forêts

MODALITES DU CONCOURS

Le quiz de la Journée internationale des forêts est organisé par : Teragir, association loi 1901, dont le siège social se situe au 115 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris.

Il sera disponible du lundi 4 mars 2019 à 14 h au lundi 11 mars 2019 à 10 h et diffusé sur la page Facebook « Journée Internationale des Forêts »

(<https://www.facebook.com/JourneeInternationaleDesForets/>) et Twitter « @JIF_France » (https://twitter.com/JIF_France).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

Pour valider leur participation, les internautes devront sur Facebook et Twitter :

- Liker la page Facebook ou s'abonner à la page Twitter de la Journée internationale des forêts
- Répondre à toutes les questions du quiz dans le Google Form dédié en indiquant leurs nom, prénom et adresse mail à la fin

Il sera interdit aux internautes de donner une réponse au quiz par l'intermédiaire des réseaux sociaux. L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir les candidats qui ne respecteront pas cette règle et de supprimer les commentaires sur Facebook.

Toute personne de l'équipe organisatrice est exclue de toute participation au présent jeu ou de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.



SELECTION DES GAGNANTS

Cinq gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement au quiz.

Le tirage au sort sera effectué le lundi 11 mars 2019 à 17h par l'association organisatrice. A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les participants qui n'auront pas gagné ne seront informés ni par email ni par quel autre moyen que ce soit.

Les gagnants autorisent Teragir à publier leurs noms sur Internet à la fin du jeu, sur les comptes Facebook et Twitter de la Journée internationale des forêts ainsi que sur le site Internet de la Journée internationale des forêts.

PRESENTATION DES LOTS

Les gagnants du quiz remporteront un exemplaire du livre « Audiolib » des 2 premières Aventures d' "Astérix le Gaulois" et "Astérix la Serpe d'Or", d'une valeur de 21,90€ (avec le soutien d'Audiolib, des éditions Albert-René et de France Bois Forêt).

DONNEES PERSONNELLES

Pour participer, les internautes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles comme leurs nom, prénom et adresse mail. Ces informations, nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix, sont exclusivement destinées à l'organisateur. Elles ne seront ni données ni vendues à un tiers.

Les participants bénéficient auprès de l'organisateur d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

MODIFICATION DU REGLEMENT

L'association organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier tout ou une partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du jeu, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, l'association organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les participants sur la page Facebook dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITES

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.

En conséquence, l'association organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via la page du jeu.

